

VACANCE DE POSTE

L'administration communale de Roeser se propose d'engager pour les besoins du service technique département de l'aménagement communal

1 ARCHITECTE ou URBANISTE (M/F)

Poste ST/A – I01

Degré d'occupation : 100% (40 heures/semaine)

L'intéressé(e) sera engagé(e) à durée indéterminée sous le statut du fonctionnaire communal dans le groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique.

Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise ;
- répondre aux exigences de la connaissance des trois langues administratives telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- être détenteur d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'État du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un « Master » en architecture ou en urbanisme et aménagement ;
- avoir réussi à l'examen d'admissibilité dans le groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique. A défaut le candidat sera engagé sous le statut du salarié moyennant un contrat à durée déterminée avec l'obligation de se soumettre à l'examen d'admissibilité du secteur communal dans le groupe de traitement A1 avant l'échéance du contrat.

Missions :

Procédures PAG/PAP :

- gestion du plan d'aménagement general, suivi et procédures ponctuelles d'adaptation ;
- élaboration et coordination de projets urbains de la phase de développement jusqu'à la phase d'exécution des plans d'aménagement particulier.

Gestion des autorisations de bâtir :

- mise à jour de la banque de données, contrôle des demandes d'autorisation, suivi des chantiers et surveillance des travaux, relevés statistiques mensuels pour les administrations, renseignements sur le plan d'aménagement general.

Gestion et mise à jour du SIG :

- mise à jour des plans de canalisations, de l'éclairage public, des conduites d'eau.

../...

Les candidats sont tenus de joindre à leur demande les pièces suivantes :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae avec photo récente ;
- un extrait de l'acte de naissance ;
- une copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de deux mois ;
- une copie des diplômes ou certificats d'études requis ;
- une copie du certificat de réussite à l'épreuve d'aptitude générale de l'examen-concours de l'Etat ;
- une copie du certificat de réussite à l'examen d'admissibilité du groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique.

Les candidats sont invités à adresser leur demande au collège des bourgmestre et échevins pour le 29 décembre 2021 au plus tard à l'adresse suivante :

Administration communale de Roeser
40, Grand-rue
L-3394 Roeser

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Roeser, le 4 décembre 2021
Le collège des bourgmestre et échevins,
Tom Jungen, Erny Strecker, Edy Reding